

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ACTIVITES SPORTIVES - Section JEUNES

PROCES VERBAL N° 5

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h 00 à 17 h 00

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du : **Jeudi 08 octobre 2020**

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Le secrétaire de séance : M. Jean Claude ALEXIS

Présents : Mme Laurence BERNARDINI - MM. Albert ROBAA – LAGARRIGUE Jean – SASSO Blaise – MASSOLO Yvan

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Saison 2020/2021

- Traitement du courrier

- Traitement des feuilles de match

INFORMATION

Suite au nombre important de rencontres dans chaque poule, la Commission accordera le report des matchs uniquement dans les cas obligatoires.

Toutes demandes de report pour « manque éducateurs » seront refusées.

Chaque report devra avoir accord du club adverse et la date de la rencontre.

Ce report devra se jouer en semaine, si pas de date disponible.

RAPPEL

**Pour tous les matches joués , une feuille de match doit parvenir obligatoirement au District du VAR .
Cette feuille peut être faite manuellement (ancien système) avec une amende financière suivant le cas
Où avec l'aide de la tablette (FMI)**

Il est fortement recommandé aux clubs recevant de faire la photo de la tablette avant la rencontre ,en cas de dysfonctionnement de celle-ci en fin de match.

Le manque de feuille au District pourra donner match perdu au club recevant.

FORFAIT GENERAL

U17D2 : PAYS DE FAYENCE 1

INFORMATION DE LA COMMISSION

COGOLIN catégorie **U17D2** passe en **U17D1** à la place du « non affecté »

USAM 2 catégorie **U15D2** prend la place du « non affecté »

Suite à des problèmes informatiques ces clubs ne sont pas parus dans les calendriers.

En conséquence, des feuilles de match papier devront être utilisées , « ancien système » jusqu'à parution au calendrier.

MATCHES DE RETARD :

U17D1

COGOLIN 2 - LORGUES du 20/09/2020

LA LONDE - COGOLIN du 04/10/2020

U15D2 Poule B

LE PRADET 2 - USAM 2 du 20/09/2020

USAM 2 - US VAL ISSOLE du 27/09/2020

CARNOULES/PIGNANS - USAM 2 du 04/10/2020

CORRESPONDANCE

St MAXIMIN demande le report du match U17D2 Poule A du 11/10/2020 au 01/11/2020 contre ESTOULON

Pourque de terrain .Vu accord des clubs ,la Commission dit match à jouer le 01/11/2020.

LE MUY demande l'engagement d'une équipe **U16D2** .La Commission donne son accord. En conséquence

En catégorie **U16D2 LE MUY** remplace **TOURVES**.

PLAN DE LA TOUR demande le report du match **U18D1** contre **LES ARCS** du 11/10/2020 au 28/11/2020

Dû à des problèmes de licences avec La Ligue. Vu accord du club des ARCS, La Commission donne son accord.

US St MANDRIER demande de jouer le match **U15D2 Poule A** contre St MAXIMIN le 17/10/2020 à 10 h 00.

Manque accord écrit de St MAXIMIN.

USAM demande le report du match U16D2 contre CARQ/CRAU du 25/10/2020 pour cause de vacances scolaires.

La commission ne peut accepter ce report . Manque dates et heures de nouvelle programmation.

LA CADIERE nous signale son désengagement en catégorie U14D3 équipe 2.

MATCHES REMIS DU 11/10/2020

POUR CAUSE DE COUPE GAMBARDELLA

A JOUER LE 31.10.2020

U18

Poule A :

LES VALLONS / CUERS PIERREFEU

Poule B :

CANNET DES MAURES - LA LONDE

St MAXIMIN – DRAGUIGNAN

RAMATUELLE – RC LA BAIE

Clubs n'ayant pas d'équipes de U18

U19

SIX FOURS LE BRUSC FC – LORGUES

COGOLIN1 – S C TOULON

U17

MATCHES DE RETARD

A jouer le 18/10/2020

U19D1

COGOLIN 1 - FC HYERES 1	du 27/09/2020	N° 52252.1	
CARQ/CRAU 1 - Ste MAXIME 1	du 27/09/2020	N° 52253.1	
LORGUES 1 - SCTOULON 1	du 27/09/2020		52251.1

U14D1 :

RACING FC 1 - USAM 1	du 27/09/2020	N°53830.1	
----------------------	---------------	-----------	--

U14D3

CARQ/LA CRAU 3 - BRIGNOLES 2	du 04/10/2020	53902.1	
------------------------------	---------------	---------	--

A jouer le 25/10/2020

CRITERIUM :

PUGET S/ARGENS 1 - SIX FOURS/LE BRUSC 1	du 20/09/2020	N° 53668.1	
SPORTING CLUB TOULON 2 - FC SEYNOIS 1	du 20/09/2020	N° 53672.1	

U19D1

LEPRADET 1 - RACING FC 1	du 04/10/2020	52256.1	
--------------------------	---------------	---------	--

U17D1 :

COGOLIN 2 - LORGUES 1	du 20/09/2020	N° 51142.1	
-----------------------	---------------	------------	--

U16D1 :

FC SEYNOIS 1 - ASPTT TOULON 1	du 20/09/2020	N° 51411.1	
-------------------------------	---------------	------------	--

U16D2

RC LA BAIE - LE MUY	du 27/09/2020	53740.1	
---------------------	---------------	---------	--

U15D2 Poule A

RACING FC - SOLLIES /FARLEDE	du 04/10/2020	53226.1	
------------------------------	---------------	---------	--

U15D1

BRIGNOLES – LORGUES	du 27/09/2020	51595.1	
PAYS DE FAYENCE 2 – CUERS /PIRREFEU	du 27/09/2020	53291.1	

U15D2 Poule B :

CARNOULES/PIGNANS 1 - VAL ISSOLE 1	du 20/09/2020	N°53290.1	
LEPRADET 2 – USAM 2	du 20/09/2020	53284.1	

Poule C

LE MUY – COGOLIN 2	du 04/10/2020	51981.1	
--------------------	---------------	---------	--

A jouer le 29/10/2020

U18 D1 Poule B

PLAN DE LA TOUR – LES ARCS	du 11/10/2020	55055.1	
----------------------------	---------------	---------	--

A jouer le 31/10/2020

U17D1

LA LONDE – COGOLIN 2	du 04/10/2020	51149.1	
----------------------	---------------	---------	--

U16D2

LE MUY – RAMATUELLE	du 04/10/2020	53744.1	
---------------------	---------------	---------	--

U15D1

RACING FC – LORGUES

du 04/10/2020 51596.1

U15D2 Poule B

PUGET S/ARGENS 2 - NANS

du 20/09/2020 53285.1

FLASSANS/GONFARON 1 - PAYS DE FAYENCE 2

du 20/09/2020 N° 53287.1

USAM 2 – US VAL D'ISSOLE

du 27/09/2020 53296.1

US LE LUC- LA VALETTE 2

du 27/09/2020 53993.1

Poule C

PAYS DE FAYENCE 1 - LE MUY 1

du 27/09/2020 N°51975.1

U14D3 :

OLLIOULES 1 - ROCBARON 1

du 27/09/2020 N° 53895.1

A jouer le 01/11/2020**U17D2**

VIDAUBAN – LE BEAUSSET

du 04/10/2020 54079.1

A jouer le 18/11/2020**U14D1 :**

CARQ/LA CRAU - CUERS/PIERREFEU

du 04/10/2020 53835.1

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS**U15 D1**

SC DRAGUIGNAN / BRIGNOLES du 04.10.2020

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**1^{ère} PARUTION****U17 D2 Poule A**

FLAYOSC / COGOLIN 2 du 04.10.2020

U15 D2 poule A :

TOULON ELITE FUTSAL / RACING FC TOULON du 27.09.2020

Poule B :

LE LUC / LA VALETTE du 27.09.2020

Poule C :

ROQUEBRUNE / TRANS

2^{ème} PARUTION**U17 D1 :**

ST CYR / CUERS PIERREFEU du 19.09.2020

*Prochaine réunion
Jeudi 15 Octobre 2020*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du CD : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire de séance : Jean Claude ALEXIS